

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE  
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 11 DECEMBRE 2017**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 11 décembre 2017, à 9 heures 40, M<sup>mes</sup> et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.*

*M. le Président :* Bienvenue à tous. Je vais commencer par les pouvoirs. Jacques Legrain a donné pouvoir à Jocelyne Guérin. Anne Vérin à Fabien Bazin, Delphine Fleury à Daniel Bourgeois, Fabienne Grandclerc à Philippe Morel, Marc Gauthier à Anne-Marie Chêne, Michel Veneau à Pascale de Mauraige.

**RAPPORT N°1 : CONTRAT TERRITORIAL NEVERS SUD NIVERNAIS  
PROGRAMME « LOIRE**

*M. le Président :* Je propose que nous débutions l'ordre du jour en commençant par le contrat territorial Nevers Sud Nivernais pour le programme « Loire ».  
La parole est à Jocelyne Guérin.

*Mme Guérin :* Merci, Monsieur le Président. Le Département de la Nièvre a signé avec le Pays Nevers Sud Nivernais le 25 octobre 2016 une convention d'objectifs et de moyens dont les axes principaux sont la santé, l'accueil des nouveaux arrivants et la valorisation de la Loire.

Le rapport porte plus précisément sur ce troisième axe. Le Pays de Nevers Sud Nivernais a fait de la valorisation et du développement touristique de la Loire l'un de ses principaux axes d'intervention sur la période 2015-2020. Quatre actions s'inscrivent dans la stratégie déterminée dans le cadre du projet « Loire ».

- Aménagement de l'environnement de la Vieille Loire à Decize :  
Ville de Decize. Aide sollicitée à hauteur de 45 000 € (30 %, avec plafond à 45 000 €), pour un coût total estimé de 150 000 €HT.

- Aménagement de stations de gonflage et de réparation de vélos à la halte nautique de Fleury-sur-Loire et au port de Decize.

Communauté de communes du Sud nivernais. Aide sollicitée à hauteur de 4 800 €(80 %), pour un coût total estimé de 6 000 €

- Aménagement et installation d'équipements cyclables au port de Nevers

Nevers Agglomération. Aide sollicitée à hauteur de 25 200 €(45 %)

- Étude de faisabilité et de programmation du Pôle Confluence de Saint-Léger-des-Vignes

Communauté de communes du Sud nivernais. Aide sollicitée à hauteur de 35 700 €(80 %). Coût estimé : 44 625 €

*M. le Président :*

Y a-t-il une demande de parole ? Je signale que les travaux de Decize sont terminés. Vous pouvez aller les voir.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°2 : COMPTE RENDU 2016 AU CONCÉDANT CONCERNANT LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ET DU TECHNOPOLE DE MAGNY-COURS**

*Mme Guérin :*

Par convention publique d'aménagement en date du 15 janvier 2003, le Conseil départemental de la Nièvre a confié à Nièvre Aménagement la mission d'aménager une zone d'activités dans le prolongement du Technopôle de Nevers Magny-Cours. Divers avenants sont intervenus depuis cette date. En outre, une concession d'aménagement a été signée le 3 juin 2010, par laquelle le Conseil départemental a confié à Nièvre Aménagement la mission de réaliser une extension du Technopôle de Nevers Magny-Cours.

Vous disposez du compte rendu d'activité de Nièvre Aménagement au titre de l'année 2016. Il appartient à la collectivité concédante de se prononcer sur ce compte rendu. On y trouve le bilan financier prévisionnel jusqu'en'2020. Un avenant n°6 est par ailleurs proposé, pour prolonger de deux ans la convention, ceci sans incidence financière pour le Conseil départemental.

*M. le Président :*

Avez-vous des interventions sur ce sujet ? La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Juste une question concernant la participation à verser à Nièvre Aménagement. La participation départementale prévue en 2018 se monte à 118 302 €, mais elle passe ensuite à 320 000 € en 2019.

Avons-nous une explication sur cette importante augmentation de la participation du Conseil départemental ?

*Mme Guérin :* Nous allons rechercher. Nous n'avons pas la réponse immédiatement.

*M. le Président :* Michel Mulot a-t-il éventuellement une réponse ? Non. Nous allons la donner rapidement, peut-être même dans le cours de la séance. (*voir page 40*).

Nonobstant cette remarque, nous prononçons-nous sur la question ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°3 : LOGEMENT DES JEUNES EN SITUATION D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**

*M. Bazin :* Le Conseil départemental accompagne les associations qui travaillent à l'insertion des jeunes notamment au titre du logement. Vous avez le détail, dans le document, des différentes actions menées par lesdites associations.

Nous proposons d'attribuer les montants suivants à ces associations :

- 19 989 € pour l'Association COALLIA,
- 17 820 € pour la Mission Locale Nivernais-Morvan,
- 26 487 € pour l'Association Nièvre Regain,
- 19 962 € pour l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Nièvre.

Ce dossier est important. Sur la question des Missions Locales, la collectivité devra porter une attention particulière au travail d'unification des trois missions locales couvrant le territoire départemental. Le sujet est à étudier particulièrement, car, notamment celle du Nivernais Morvan est impliquée fortement sur les questions de mobilité et de logement des jeunes. Or, ni la Mission Locale de Nevers ni celle de la Bourgogne nivernaise ne sont sur ce type de compétences. Il y aura donc dans l'année qui vient une vraie discussion à engager pour à la fois sécuriser les financements, bien sûr, mais surtout pour réfléchir à la meilleure organisation possible de l'outil Mission Locale. Je n'ai jamais été trop persuadé que la recentralisation était de nature à apporter des réponses tout à fait adaptées, en tout cas, pour un département comme la Nièvre. À suivre.

*M. le Président :* Merci, y a-t-il des remarques ? Aucune. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N°4 : RESTAURATION DU PATRIMOINE**

*M. Balleret :* Il s'agit dans cette délibération d'attribuer un certain nombre de subventions pour la restauration du patrimoine, pour des dossiers intervenus antérieurement à une date que nous avons fixée, date à partir de laquelle cette restauration du patrimoine allait être incluse dans les contrats de territoire que nous allons signer.

En l'occurrence, les demandeurs qui avaient déposé leur demande avant cette date sont les suivants :

- En ce qui concerne les monuments historiques classés :

. Association des amis du Vieux Clamecy, pour une nouvelle phase de restauration de l'église, et en l'occurrence du clocher. Subvention de 3 722 €

. Commune de la Charité-sur-Loire, pour la première tranche des travaux de restauration de l'église, qui sont des travaux très importants. Subvention de 140 000 €

- En ce qui concerne les monuments inscrits :

. Commune de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour la restauration de la toiture d'une maison inscrite. Subvention de 16 000 €

- Pour le patrimoine rural non protégé :

. Commune de Toury-Lurcy, pour des travaux de restauration de l'ancien prieuré, transformé en salle des fêtes. Subvention de 15 000 €

*M. le Président :* Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N°5 : RÉGIE DE RECETTES - MUSÉES**

*M. Balleret :* Il s'agit d'une délibération de pure forme, dans la mesure où nous avons une régie de recettes pour la conservation départementale des musées et du patrimoine et une autre qui s'appelait « action culturelle ». Or, désormais une Direction de la Culture et du Sport englobe toutes ces structures. Nous allons donc créer une régie qui s'appellera « Direction de la Culture et du Sport ».

*M. le Président :* Y a-t-il des observations ? Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°6 : ÉDUCATION POPULAIRE – FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES - SUBVENTION**

*M. Mulot :* Ce rapport concerne une aide financière de 3 000 €, à titre exceptionnel, pour la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre (FOL) qui assure la mise en œuvre du projet « Un avenir par l'éducation populaire » porté à parité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le Conseil départemental. Une convention triennale lie le Conseil départemental et la FOL autour d'un budget de 70 400 €. L'aide financière proposée est de nature exceptionnelle. Elle vise à soutenir l'association dans la conception et la réalisation d'une exposition d'une quinzaine de panneaux. Les contenus sont notamment : Qu'entendons-nous par l'éducation populaire ? Vous avez dit « vivre ensemble » ? Vous avez dit « Participation des habitants » ? La laïcité en pratique éducative.

Par la suite, l'exposition sera diffusée dans les établissements scolaires et les établissements socioculturels du département, avec un livret d'accompagnement.

Cet évènement porté par la FOL est coconstruit par la DDCSPP, le Conseil départemental, la fédération des centres sociaux, les Francas, l'ADPEP, la Coopérative des Savoirs, le centre social de Fourchambault et le centre socioculturel de Cosne-sur-Loire.

La Fédération des Œuvres Laïques sollicite le Conseil départemental pour une aide financière à hauteur de 3 000 €, qui avait déjà été actée en son temps par Delphine Fleury.

Il vous est proposé d'accorder à la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre une aide financière de 3 000 € et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires, et de prélever ces crédits sur le chapitre 65 du budget départemental.

*M. le Président :* La parole est à Monsieur Morel.

*M. Morel :* J'aimerais que nous puissions élaborer une sorte de récapitulatif des aides qui sont données à la Fédération des Œuvres Laïques. La collectivité donne beaucoup d'argent à la Fédération. Sur cette subvention, je ne suis pas opposé, bien qu'il y ait déjà eu des

expositions de ce genre qui aient été réalisées, y compris directement par le Département dans le cadre du Bureau Information Jeunesse.

Je souhaiterais qu'un point financier puisse être établi de tout ce que nous donnons à la Fédération des Œuvres Laïques.

Pour cette raison, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

*M. le Président :* La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :* À la suite de la remarque de Philippe Morel, je voudrais rappeler qu'un audit avait été réalisé sur les aides versées aux différentes associations œuvrant dans le secteur de l'éducation populaire. Nous devrions donc pouvoir disposer des éléments pour répondre à la demande de Philippe Morel.

*M. le Président :* Je suis tout à fait d'accord avec les deux interventions. Nous ferons parvenir les résultats de l'audit, et nous communiquerons la liste des différentes subventions versées à la Fédération des Œuvres Laïques au titre des diverses politiques dans lesquelles son action intervient. Vous aurez communication de cette liste avant la fin de la semaine.

*M. Mulot :* Cela sera fait.

*M. le Président :* La parole est à Alain Herteloup.

*M. Herteloup :* Pour compléter, il est toujours important d'avoir des indications sur le volume de subventions versées, mais il est important également de savoir ce qu'elles sont devenues et en quoi elles ont été utilisées, et si elles ont été effectivement utilisées. On se trouve sur le terrain de l'évaluation. Je pense qu'il y a aujourd'hui des dossiers qui sont appliqués et applicables à d'autres secteurs associatifs, et au regard desquels nous sommes très exigeants. Nous, comme d'autres. Il serait bien que cette exigence soit généralisée.

*M. le Président :* C'est pour cela que je propose aussi que nous prenions connaissance de l'audit qui a été réalisé l'année dernière.

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* Je voulais rappeler qu'effectivement c'était une demande pressante de la commission concernée, à laquelle je participais à ce moment-là.

*M. le Président :* Je vous propose que nous communiquions à la fois la liste des subventions attribuées à la FOL et le résultat de l'audit qui a été mené l'année dernière.

*Mme Bertrand :* Monsieur le Président, cet audit sera-t-il adressé à l'ensemble de l'Assemblée ?

*M. le Président :* Bien sûr, à chaque conseiller départemental. Michel Mulot va se charger de l'application de cette décision.

Personne n'est contre ni ne s'oppose à cette subvention ?

Quatre abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT N°7 : AIDE À L'ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE**

*M. Balleret :* La loi de 2004 a confié aux Départements la création des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (CDESI). Nous avons mis en place tout de suite après ladite commission dans la Nièvre, et nous avons établi un plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Nous conventionnons avec différentes structures départementales pour aider à l'entretien et au balisage des sites et itinéraires.

Trois dossiers sont présentés aujourd'hui devant vous.

- Station VTT du Cœur du Nivernais, labellisée VTT-FFCT, fédération française de cyclotourisme, avec deux cœurs de pôle : Baye et Saint-Saulge. Nous avons signé une convention en 2015 avec tous ceux que cela concerne (le comité départemental de cyclotourisme, ACTIVITAL, la communauté de communes, l'association Vélo au cœur du Nivernais) pour définir les modalités de fonctionnement de la station, ainsi que l'entretien et le balisage des 277 kilomètres d'itinéraires VTT. Un bilan des travaux 2017 nous a été transmis, et, en fonction de cette convention, notre indemnisation s'élèverait à 6 300 €. Nous signerons une nouvelle convention pour 2018.

- Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP). Le Conseil départemental a signé une convention fixant un certain nombre d'objectifs conjointement définis, déclinés en trois thématiques : aide à la formation des baliseurs, suivi et animation des fiches d'éco-veille et balisage et petit entretien des itinéraires de grande randonnée et des itinéraires du guide qu'ils ont établi, et qui s'appelle « La Nièvre à pied ». L'intervention du Conseil départemental s'élèverait à 7 300 €

cette année, pour le suivi des fiches d'éco-veille, et pour l'entretien du balisage de 374 km d'itinéraires.

- Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, pour l'entretien du balisage et des itinéraires de randonnées sur le territoire de cette communauté de communes. Nous prenons 50 % en charge du coût des travaux, dans la limite de 9 euros du kilomètre. En 2017, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a entretenu 607 kilomètres. La participation du Conseil départemental s'élèvera donc à 5 463 €

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les aides attribuées à ces trois structures pour l'entretien des itinéraires de randonnée.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'expression ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°8 : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – TERRAIN DE FOOTBALL DE SAINT BENIN D'AZY**

*M. Balleret :*

Nous sommes là sur l'investissement sportif ; comme nous étions tout à l'heure sur l'investissement pour le patrimoine historique. Nous avons bloqué nos règlements en interventions sur cet investissement à la fin 2015, en attente des signatures, avec les nouvelles communautés de communes, des contrats de territoires dans lesquels pourront être incluses ces aides au patrimoine. Cependant, tous les dossiers qui avaient été déposés avant fin 2015 devaient être traités en cours de route. Or, c'est le cas du terrain de football de Saint-Benin-d'Azy qui arrive à terme, si je puis dire, et pour lequel notre aide s'élèverait à 7 338 €, sur un coût total de travaux de 24 459,84 € (30 %, en lien avec le règlement antérieur).

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°9 : ACTION CULTURELLE – JEUNESSE - SUBVENTIONS**

*M. Balleret :*

Nous arrivons à la fin de l'année, et donc aux dernières subventions culturelles attribuées. Celle-ci concerne une action pour la jeunesse. Il s'agit d'apporter une aide financière à « La Compagnie du Labyrinthe », créée en 1985, qui intervient sur des rencontres artistiques intergénérationnelles, dans des quartiers populaires. La première expérience a eu lieu en 2015-2016 avec l'Espace



Socioculturel Grand Ouest (ESGO) autour d'un spectacle « Roméo et Juliette », associant des jeunes et des personnes âgées.

Le projet bénéficie du soutien de la Ville de Nevers, de l'Agglomération, de la DRAC de Bourgogne, du Conseil régional. « La Compagnie du Labyrinthe » projette de continuer l'expérience en 2018. La participation du Conseil départemental serait de 3 000 € répartis comme suit : 1 500 € prenant du budget Jeunesse et 1 500 € provenant du budget Culture.

L'initiative est vraiment originale et intéressante. Elle est proposée par de véritables professionnels, qui ont une expérience de ces travaux, pas si faciles que cela, et dont nous voyons qu'ils motivent beaucoup de personnes, et beaucoup de jeunes, justement, par rapport au théâtre. C'est une forme d'expression importante pour arriver à se déterminer dans la vie, avoir une relation avec les autres.

*M. le Président :*

Pas de questions ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT N°10 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE - SUBVENTIONS**

*M. Balleret :*

C'est aussi la fin de cette année d'aides à tous nos partenaires culturels, qui sont nombreux. Pour rappel : plus de 70 à 80 partenaires culturels sur tout le territoire, tous les genres, tous les styles, toutes les tailles.

Le rapport concerne l'attribution de subventions à cinq associations et à une communauté de communes pour la réalisation de projets culturels.

### 1) Aide aux projets culturels :

- Communauté de communes Bazois-Loire-Morvan, au titre des manifestations et activités qu'elle organise. Notre aide serait de 2000 €

- Festival « Cordes en Folie », à Luzy, pour la 16<sup>ème</sup> édition de la Fête du Violon. Le violon sous toutes ses formes, qui n'est pas que le violon élitiste et classique, dirons-nous, mais un violon aussi populaire. C'est pourquoi cette manifestation peut se développer sur un territoire rural dans plusieurs lieux. Notre aide serait de 4 000 €

- Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny. Un « Collectif A Vrai Dire » propose des ateliers « théâtre, vidéos et questions sociales ». Il est connu à Corbigny pour réaliser un travail assez original. Nous pourrions aider cette initiative par une somme de 2 000 €

2) Aide à la création (en direction de compagnies montant des spectacles)

- Compagnie « À vous d'Voir », Nevers : 3 000 €

- Association « En Compagnie », Corbigny, pour la création « c'est signé » : 4 000 €

- Association « 2L Compagnie », Nevers, pour la création « Lilith » : 4 000 €

Le rapport contient à chaque fois les montages budgétaires, exposant les partenariats, les budgets prévisionnels et les budgets exécutés.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 11 : FONDS DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION CANTONALE – 5EME RÉPARTITION 2017**

*M. Bourgeois :*

Le rapport présente la proposition formulée pour la cinquième répartition du Fonds Départemental d'Animation Cantonale (FDAC). Il développe ainsi la répartition des aides accordées aux associations organisatrices de manifestations diverses dans le cadre du programme du Fonds départemental d'animation cantonale.

Il vous est proposé de valider la cinquième proposition de répartition par cantons pour l'année 2017, d'attribuer aux différents bénéficiaires les subventions proposées par les conseillers départementaux, pour un montant total de 31 460 € dont 1 530 € sous réserve que les pièces manquantes aux dossiers soient fournies avant le jour de la commission.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 12 : ADHÉSION AU PÔLE SANITAIRE RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

*Mme Bézé :*

Les fédérations régionales des groupements de défense sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté et les fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles ont décidé de créer le Pôle Sanitaire Régional (PSR) de Bourgogne Franche-Comté. Ce PSR a pour objet

la prévention, la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des dangers sanitaires définis dans le Code rural.

Il vous est proposé d'autoriser l'adhésion du Département de la Nièvre à l'association « Pôle Sanitaire Régional de Bourgogne Franche-Comté » ; de désigner le Président du Conseil départemental ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cette association ; d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 300 € pour la période du 18 octobre 2017 au 31 décembre 2018, durée du premier exercice de l'association ; d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision et de prélever des crédits sur le chapitre 11 du budget départemental.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 : SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) : MAISON CITOYENNE**

*M. Bazin :* Il est proposé que le Conseil départemental apporte une subvention de 2 500 € dans le cadre du soutien aux projets d'économie sociale et solidaire, à la Maison Citoyenne de Clamecy. Cette structure mène un travail remarquable et concret dans le domaine notamment des circuits courts, puisqu'elle accompagne véritablement les outils de ces circuits courts et qu'elle a organisé une filière de producteurs.

*M. Rostein :* Je m'interrogeais sur la pertinence de cette convention, que nous allons signer. Nous sommes le 11 décembre. Or, cette convention se terminera le 31 décembre.

*M. Bazin :* Il faut que nous y fassions attention, à mon avis. Il y a des associations comme la Maison Citoyenne de Clamecy qui, vraiment, tiennent le coup parce que nous les accompagnons. En fin d'exercice budgétaire, délibérer sur ce type de subventions est effectivement très tardif, et je pense qu'il faut que nous soyons prudents. Autant certaines structures ont les moyens financiers de tenir, et ne sont donc pas impactées par nos choix, autant des associations de ce type-là ont besoin effectivement d'un accompagnement plus précoce dans l'année. En tout cas, nous signons le chèque, si vous en êtes d'accord, et ce sera déjà bien.

*M. le Président :*

Je suis d'accord avec cette intervention. Nous avons pu constater que, notamment pour le Fonds Social Européen, les subventions pouvaient arriver deux ou trois ans plus tard. Il est difficile pour les structures de fonctionner ainsi.

La Maison Citoyenne de Clamecy est vraiment une belle association, et elle touche à tout dans le domaine de l'ESS. C'est vraiment un très bel exemple. Si cet exemple se multipliait sur le territoire, nous ne pourrions que nous en féliciter.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 14 : ATTRIBUTION DE DEUX BOURSES D'ÉTUDES DE MÉDECINE**

*Mme Bézé :*

Ce rapport porte sur l'attribution de deux bourses d'études de médecine à des étudiantes :

- L'une pour une étudiante de Clermont-Ferrand qui est en deuxième année
- L'autre pour une étudiante de Dijon, en huitième année.

Ces deux étudiantes veulent s'installer dans la Nièvre après l'obtention de leur doctorat.

Le montant de bourse est de 500 € par mois, pour une durée d'un an.

Il vous est proposé d'accorder cette bourse pour les étudiants en médecine générale d'un montant de 500 € par mois pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à Mlle Mélissa Boulakhras et à Mlle Jamila Vallois, d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les deux contrats d'engagement relatifs à l'attribution des deux bourses d'études annexées à la présente délibération et toutes pièces nécessaires à son exécution.

*M. le Président :*

Je ferai un ou deux commentaires. Le premier, c'est qu'à la demande de Mme Mer, je vous ai fourni la liste des étudiants, sans leurs noms, et surtout avec les cantons dont ils étaient issus. Je vous rappelle que nous nous étions dit que normalement les conseillers devaient recevoir les coordonnées des étudiants pour pouvoir prendre contact avec eux.

Un autre commentaire. Je me félicite de la signature de Mélissa Boulakhras, parce que c'est la première étudiante de Clermont-Ferrand qui signe un contrat avec nous. C'est là où vont 80 % de nos étudiants. J'espère que, comme pour Dijon en troisième et quatrième année, cela fera effet boule de neige, puisque sur les troisièmes et quatrièmes années de Dijon, nous avons aujourd'hui, je crois, 4 signatures.

L'autre bonne nouvelle, c'est que Mme Porta finalise la douzième signature.

Je pense que, petit à petit, cela fait un peu boule de neige. Je dois dire qu'aujourd'hui les trois premiers signataires soit sont en cours d'installation (l'un à Victor Hugo, sur Nevers ; un autre à la maison médicale vers Intermarché à Nevers, et un à Garchizy), soit songent à s'installer.

*Mme Mer :*

La durée des contrats est courte, et de plus, nous ne sommes sûrs de rien, car ils peuvent décider de repartir.

De la même façon, le financement des étudiants n'est pas en rapport forcément avec la situation de certains territoires en matière de désert médical. Nous en voyons beaucoup sur Nevers, ou sur le sud du département, et très peu sur le nord du département. Nous n'avons pas d'engagements des étudiants de s'installer là où il y aura forcément désert médical.

Je vois aussi des installations promises pour 2027, 2028, 2029. Je reste perplexe parce que, déjà, cela me paraît très loin ; je trouve que l'urgence est maintenant. En 2028 et 2029, il sera presque trop tard. D'ici là, au regard de ce qui se passe de la part de certains professionnels qui se font prier pour s'installer, qui signent des contrats, et qui ne les respectent pas, je suis peut-être pessimiste, mais j'ai peur que nous arrivions à des situations identiques, avec des promesses qui ne seront pas forcément tenues à l'issue de toutes ces années.

*M. le Président :*

Ce que je viens de dire va à l'encontre de ce que vous dites puisque les trois premiers qui sont arrivés au bout de leur contrat se sont installés. Ils ont effectivement signé des contrats pour une durée qui n'est pas très longue. Ils avaient probablement un projet professionnel qui devait peut-être être nivernais ; mais cela a permis de l'assurer. Des souvenirs que j'ai de la pratique de la médecine, je sais que la première installation est importante. Si elle est réussie, ils vont rester. Dans les métiers libéraux, si l'installation est réussie, ils vont rester. S'ils s'en vont, c'est parce qu'il y aura eu un problème, et que l'installation aura connu des problèmes.

Vos propos sont un peu contradictoires, parce que, si vous nous demandez de ne signer ni sur la courte durée ni sur la longue durée, cela va être problématique.

*Mme Mer :*

Je pense qu'il devrait y avoir un petit peu plus d'obligations. On est en train de dérouler des tapis rouges complètement incroyables. J'ai aussi la pratique libérale. Il ne s'agit pas forcément de financement d'études, mais de mesures, d'argent engagé, alors que ces professionnels

peuvent ne pas tenir leurs promesses. Certains se posent la question de savoir s'ils ne vont pas repartir, alors qu'ils ont signé pour cinq ans. Visiblement, leur installation ne leur convient pas. Ce sont des professionnels de santé. Personne ne les a contraints à faire ce genre d'études. Je suis professionnelle de santé aussi, mais, là, je trouve que cela devient vraiment problématique. Franchement, c'est beaucoup d'argent, et si, à chaque fois, il faut dérouler le tapis rouge sans certitude aucune, c'est quelque chose qui me dérange, voilà. J'espère que cela donnera de bons résultats ; je l'espère. Mais je n'en suis pas certaine. Au regard de ce qui se passe un petit peu partout, je n'en suis pas certaine.

*M. le Président :* La parole est à Mme Augendre.

*Mme Augendre :* Je voulais dire que j'étais partante pour la maison de santé de Coulanges accueille les deux étudiants qui ont de courtes promesses, parce que cela sera aussi à nous de les fidéliser. Les 10 mois, cela tomberait pic avec l'ouverture de la maison de santé. 10 mois, cela ne me dérange pas. Je prends ! Et 23 mois aussi !

*M. le Président :* La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :* La difficulté, il faut en avoir conscience, c'est que nous sommes tous le voisin de quelqu'un. Quand nous regardons sur le nord du département, effectivement, les conditions d'installation qui sont faites par le Conseil départemental de l'Yonne sont différentes et plus avantageuses que les nôtres. Il y a une autre politique faite en Saône-et-Loire ; une autre politique qui est faite en Côte-d'Or ; une autre politique qui doit être faite dans le Cher.

Là-dessus, je ne veux jeter la pierre à personne, tant s'en faut, mais je me demande si nous ne ferions pas bien d'avoir un listing un peu complet pour savoir éventuellement où cela peut pêcher, et essayer d'adapter notre dispositif. Je peux vous dire que j'ai déjà été contacté par de jeunes médecins qui s'installent actuellement sur le nord du département, qui sont installés, et qui travaillent à mettre en place leur maison médicale, et ils sont relativement inquiets, parce qu'ils ont peur qu'effectivement ces conditions drastiques les privent de trouver chaussure à leur pied pour venir travailler avec eux.

*M. le Président :* Alors peut-être deux ou trois éléments, et comment cela fonctionne. Vous avez en fin de liste deux jeunes internes qui sont des Dijonnais, que nous avons rencontrés avec Daniel Rostein lors de la journée qui avait été organisée. Petit à petit, ils se plaisent à Nevers, et donc ils ont pris l'engagement de travailler à Nevers. L'un des deux souhaite

s'installer en hospitalier. Nous avons accepté de lui donner une bourse parce que c'est important aussi qu'il s'installe en hospitalier. Il ne faut pas forcément penser qu'à la médecine libérale. Or, le fait d'avoir un médecin qui accepte l'idée de s'installer à l'hôpital de Nevers me semble être une bonne idée.

Les plus jeunes sont de jeunes locaux. Ils ne sont pas pour le moment dans le nord du département, mais vous remarquerez qu'il y en a cinq ou six qui ont la même carrière, c'est-à-dire le lycée Maurice Genevoix de Decize, la faculté de Dijon et l'engagement à venir travailler dans la Nièvre. Moi je vous incite à faire la même filière à Cosne et à Clamecy: cela veut dire d'aller sur le terrain, de repérer des jeunes qui ont réussi le baccalauréat, et qui ont réussi la première année de médecine, d'aller discuter avec eux et de leur proposer. Parce qu'il est vrai que, si les lycées de Cosne et de Clamecy étaient aussi performants que le lycée de Decize en termes d'approvisionnement, je pense que nous aurions moins de problèmes. Il est vrai que j'ai pu assez facilement discuter avec ces étudiantes parce que je les connaissais, mais je pense qu'il ne faut pas que nous restions statiques par rapport à ce travail-là ; il faut que nous allions au charbon et que nous propositions aux étudiants de signer avec nous quand nous les connaissons et quand nous les repérons.

Thierry Lemoine, Président du Conseil de l'Ordre des médecins de la Nièvre, que je salue ici, travaille avec nous. Il nous envoie des étudiants. Il est en contact avec eux, et je pense que cela fonctionne.

Effectivement, c'est beaucoup d'argent. Lorsque nous avons mis en place ce dispositif, nous avons dit que nous pourrions aller jusqu'à 30 contrats. Si, dans les 3 ans, nous signons 30 contrats avec 30 médecins qui s'engagent dans la Nièvre, cela devrait tout de même, à un moment, porter ses fruits. Or, nous voyons que, pour le moment, ceux qui ont pris des engagements se sont installés.

Donc, laissons les choses évoluer. Continuons de recruter, parce que cela me semble important. Nous avons choisi une voie, il faut continuer dedans. Et puis nous évoluerons très progressivement.

Je voulais dire que nous avons eu aussi une très bonne nouvelle. Nous considérons que c'est la totalité du département qui est en situation déficitaire. Or, si vous vous rappelez bien, il y a un an, ici dans cette salle, nous avons demandé qu'il y ait une procédure qui nous permette de travailler dans cette définition. Alors, l'ARS n'a pas déclaré que la totalité de la Nièvre était en zone déficitaire puisque la loi ne le permet pas, mais j'ai eu connaissance de l'engagement de l'ARS, pris auprès du Conseil de l'Ordre, de modifier annuellement les zones pour les faire correspondre à l'installation des médecins. Ce qui veut dire – et il nous reste à mettre cela au point ; donc je vais m'en entretenir avec Thierry Lemoine et le directeur de l'ARS – que les fameux zonages (il y a 6 territoires : 3 nationaux, 3 régionaux) pourront bouger tous les ans, c'est-à-dire que nous pourrions les faire bouger en fonction de l'installation des praticiens. Ce qui devrait me permettre de promettre,

quand ils vont signer leurs bourses, qu'ils pourront bénéficier de l'autre aide, qui est une aide à l'installation de 50 000 € prévue par la CPAM. Cela devrait permettre à tous les étudiants en médecine, au fur et à mesure de leur installation, de pouvoir en bénéficier. Alors, cela nécessitera un travail puisque nous avons le droit tous les ans de revoir le zonage. Je pense même que, sur la période de 4 ans que doit durer la convention, nous pourrions mettre Nevers pendant un an. Donc, il faudra essayer de faire coller les installations si nous voulons que ces médecins en profitent. Cela, c'est quelque chose que nous avons demandé il y a un an, et, donc, que nous avons fini par obtenir. Cela sera mis en œuvre dans le cadre du projet régional de santé.

*M. Bazin :*

Quand nous avons discuté avec le DG de l'ARS, nous lui avons dit très clairement qu'il ne fallait pas qu'il sorte de carte sur leur site, car celui qui veut s'installer dans la Nièvre va tout de suite sur le site de l'ARS. Il risque alors de voir un zonage qui n'est pas le zonage complet, et il n'a donc pas la connaissance que nous pouvons faire évoluer le zonage en fonction du souhait d'installation. Donc, nous n'avons pas intérêt *a priori* à faire sortir une carte, mais il faut qu'il y ait une phrase sur le site de l'ARS qui dise que chaque installation dans la Nièvre sera accompagnée de manière spécifique. C'est très dangereux la carte, en fait.

*M. le Président :*

Il faut que les conseillers départementaux, dans chaque territoire, aient bien conscience de cela : il va falloir « guetter » les installations et que nous arrivions à nous coordonner avec l'ARS et le Conseil de l'Ordre.

*M. Flandin :*

Juste un point. Pour avoir participé à une des premières réunions qu'avait organisées l'ARS sur les territoires, et plus particulièrement sur la Nièvre, il semblait aussi que les classements en zones de revitalisation rurale (ZRR) avaient une importance fondamentale. Maintenant, un moratoire a repoussé légèrement les échéances, mais cela commençait à poser des difficultés plus particulièrement sur le secteur de la communauté de communes de La Charité parce que Prémery était sorti de la zone de revitalisation rurale. D'où l'importance que nous soyons particulièrement attentifs à faire en sorte que l'on ait un classement uniforme sur la Nièvre pour faciliter les choses. Sinon, on ne va jamais s'en sortir.

*M. le Président :*

Je pense que ce qui est fait par l'ARS devrait pouvoir servir de modèle pour d'autres classements : c'est-à-dire peut-être de pouvoir les faire, dirons-nous, « flottants ».

Nous verrons donc si cela fonctionne. La décision a été prise il y a 15 jours. Donc c'est devenu quelque chose d'officiel.



*Mme Mer :* Concernant les étudiants, là, il ne s'agit que de futurs généralistes, ou aussi de spécialistes ?

*M. le Président :* Nous avons dit généralistes ou spécialistes. Et tout à l'heure, je vous ai dit que cela concernait aussi le milieu hospitalier, puisque, parmi les étudiants qui ont signé, l'un nous a confié qu'il souhaitait faire une carrière hospitalière, en l'occurrence à l'hôpital de Nevers, et nous avons accepté de lui attribuer la bourse jusqu'à son installation.

*Mme Mer :* Le problème des nouvelles générations, et je veux bien le comprendre, c'est de vouloir aussi travailler dans un territoire qui soit alimenté en spécialistes. Vouloir faire venir des généralistes sans tenir compte du réservoir « spécialistes », c'est pareil, c'est dangereux, parce que ce n'est peut-être pas forcément ce qu'ils cherchent comme conditions de travail. Ils recherchent des conditions sécuritaires pour tout le monde. Les façons de travailler ont tout de même beaucoup évolué : on ne travaille plus en solo comme on travaillait avant.

*M. le Président :* La parole est à M. Morel.

*M. Morel :* Monsieur le Président, vous parliez tout à l'heure des hospitaliers, et en particulier de l'hôpital de Nevers. Je rappellerais à nos collègues qu'il y a actuellement 58 postes de médecins à l'hôpital de Nevers qui ne sont pas pourvus. Et l'hôpital de Nevers, pour pallier cette carence de médecins hospitaliers a recours à l'intérim, et le montant global – vous le savez, puisque vous siégez au conseil de surveillance de cet hôpital – du coût de cet intérim par an est actuellement de 4 700 000 € avec des remplacements qui coûtent jusqu'à 18 000 € par remplacement, par 24 heures. Donc, là je crois que c'est aussi quelque chose qui doit nous interpeller et nous inciter à réfléchir à cette question.

*M. le Président :* Sur le sujet, j'ai indiqué aux parlementaires – et je crois qu'ils m'ont écouté – que nous nous honorerions, en France, de faire une loi qui interdise la pratique de l'intérim et des remplacements pendant plus de 3 ans, pour obliger les hospitaliers à se fixer sur un hôpital et ne pas leur permettre, pendant 15 ans, 20 ans, 25 ans de leur vie, d'aller faire de l'intérim et de faire n'importe quoi. C'est aussi ce qui a déséquilibré nos hôpitaux, parce que – Daniel Rostein ne va pas me contredire – nous avons connu l'hôpital de Nevers où nous avions du personnel fixe. Il y a 30 ans, les médecins venaient à Nevers pour y faire leur carrière. Maintenant, nous avons des médecins qui font carrière dans l'intérim. Je pense qu'il est urgent et important qu'il soit légiféré de

façon à modifier le temps d'autorisation de faire de l'intérim. Donc, j'en ai parlé aux parlementaires nivernais lors de la venue de l'ARS. Ils ont semblé être intéressés par le sujet. Donc, effectivement, c'est une réflexion. C'est vrai que ce n'est pas supportable : une garde de nuit par un anesthésiste, le 31 janvier, cela coûte 5 000 € pour 24 heures.

*M. Bazin :*

Ce qu'il serait intéressant de faire, par rapport à ce qu'évoque Philippe Morel, parce qu'il faut toujours tout relativiser, ce serait de voir quelle est la situation dans les hôpitaux de manière générale en France. Sommes-nous véritablement en bas de l'échelle dans cette affaire-là en termes de nombre rapporté à la population ? Sommes-nous dans la situation « normale » des hôpitaux français ? Y a-t-il une corrélation aussi avec les tailles de capitales départementales ? Nevers est petit à l'échelle du pays. Donc c'est la première chose qu'il faut regarder.

Et, ensuite pour rebondir sur les propos de Catherine Mer, nous sommes totalement dans la schizophrénie : l'État en tout cas est schizophrène, pour le coup. Nous arrivons, en contournant la loi – c'est bien cela, ce que fait l'ARS, sur les primes à l'installation – à accompagner les médecins généralistes qui veulent s'installer avec l'ensemble des dispositifs dont nous disposons, et, en même temps, le même État régional est en train de proposer la suppression des lignes d'urgence de nuit à Decize et à Clamecy. Le Centre 15 est peut-être un peu plus compliqué. Ils réduisent l'offre en lits de médecine.

Je suis d'accord : il n'y a pas que les spécialistes. Il y a aussi les plateaux techniques à proximité du lieu d'exercice qui vont entraîner ou pas l'installation. Donc, soit il y a un moratoire sur l'ensemble des questions de santé dans ce département, c'est-à-dire que progressivement nous essayons de remuscler nos plateaux techniques plutôt que de les déshabiller, et, à ce moment-là, nous avons un élément fort de plus pour favoriser l'installation des professionnels de santé ; soit nous n'en avons pas, et, dans ce cas-là, même si nous mettons en place les dispositifs que nous voulons, alors, nous ne gagnerons pas le pari de l'installation.

*M. le Président :*

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

C'est un débat intéressant qui s'amorce à partir de cette question des bourses, parce que c'est un vrai débat de fond, qui nous concerne tous.

L'hôpital de Nevers est certes un petit hôpital, mais c'est un hôpital qui a un plateau technique exceptionnel, et je crois qu'il faut le dire et le redire. Notamment au niveau de la médecine nucléaire, de l'IRM, etc. Il est tout de même scandaleux de constater qu'il y a autant de postes vacants dans cet hôpital qui, par lui-même, devrait être attractif. Il faudrait se poser la question : pourquoi y a-t-il autant de postes vacants ? Pourquoi devons-nous dépenser des sommes folles pour

faire venir des intérimaires pour occuper ces postes ? Je crois que c'est vraiment le débat de fond que nous devrions avoir concernant le statut de cet hôpital, parce que, paradoxalement, il y a beaucoup de jeunes médecins, chefs de clinique, agrégés, qui cherchent des postes, et qui seraient prêts à venir, si nous arrivions à changer le statut de cet hôpital. Il le mérite bien, parce qu'il n'a rien à envier à un centre hospitalier universitaire, vous m'entendez bien. Donc, imaginons que le Conseil départemental de la Nièvre arrive à faire changer le statut du centre hospitalier de Nevers en centre hospitalier universitaire, vous allez avoir d'un seul coup un certain nombre de médecins titrés, compétents, qui vont arriver à Nevers pour occuper les postes vacants. C'est une clé fondamentale pour être attractifs vis-à-vis des médecins.

Ne nous faisons aucune illusion ; nous donnons 500 € pour des bourses, mais il y a une surenchère des autres départements. Je pense effectivement à l'Yonne ; je pense surtout à la Saône-et-Loire, qui donne des sommes incroyables. Je pense à l'Indre, avec Châteauroux, où il n'y a pas de désertification d'ailleurs. Châteauroux donne systématiquement 15 000 € à tout médecin qui s'installe en plus des 50 000 € que donne la caisse primaire d'assurance maladie. Donc, voilà. Ne parlons pas de la Région Rhône-Alpes Auvergne, qui dépense des millions d'euros pour lutter contre la désertification médicale. Comment pouvons-nous, petit département, suivre dans cette surenchère ?

Il faut plutôt se battre, et je vous invite à y réfléchir : comment pouvons-nous jouer autrement pour être attractifs vis-à-vis des jeunes médecins qui sortent des facultés ? Et je pense que nous aurons un combat historique à mener pour l'avenir de la médicalisation de notre territoire. Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde en revoyant le statut, et en se basant sur nos parlementaires qui peuvent là nous aider à agir au niveau des ministères pour qu'enfin nous sortions de cette pénurie incroyable qui va s'aggraver d'année en année, et malgré nos bourses, parce qu'actuellement il nous manque plus d'une centaine de médecins sur le territoire rien que pour être au même niveau que les autres départements.

Alors, évidemment, c'est un débat qui peut nous amener très loin, mais je crois qu'il y a une piste très intéressante : je suis persuadé que l'avenir n'est pas à ces gros centres universitaires qui sont dans les métropoles, qui sont difficiles à gérer, et qui sont en déficit chronique, parce qu'ils manquent de souplesse, et qu'ils ont du mal à s'adapter. Je pense qu'une petite unité comme le centre hospitalier de Nevers peut servir véritablement de catalyseur pour attirer des médecins dans notre département.

*M. le Président :*

Je crois qu'il faut dire que l'hôpital de Nevers est un des plus gros hôpitaux périphériques de France. Il y a les CHU, mais le CHAN est un hôpital périphérique, un hôpital régional, et c'est un des plus gros de France, et c'est pour cela que je partage avec Daniel Rostein l'idée

que nous pourrions effectivement demander qu'il soit classé CHU. Il y a un exemple où cela s'est passé, c'est Nîmes, qui a été classé CHU. Cela permettrait de former des promotions de 10 ou 15 étudiants en médecine qui seraient des étudiants nivernais, que nous pourrions attacher au territoire, et qui s'installeraient, après, sur le territoire. L'avantage du classement en CHU, c'est qu'effectivement l'hôpital deviendrait attractif pour les chefs de clinique et les assistants, qui aujourd'hui ne viennent pas, puisque, je répète à l'envi que le dernier qui est venu est M. Ballout, et que cela va bientôt faire plus de 20 ans qu'il est venu. C'est là où nous pêchons, et il est vrai que, si nous obtenions cette classification, cela nous permettrait effectivement d'attirer des universitaires et de faire de la formation. Alors, je ne demande pas qu'à Nevers nous formions toutes les spécialités, mais nous pourrions très bien former 10 à 15 étudiants tous les ans, en médecine généraliste, qui, après, auraient forcément tendance à vouloir s'insérer dans la Nièvre à partir du moment où ils y construiraient à la fois leur projet de vie et leur projet professionnel. Et là, vont se tenir les États généraux de la Santé, et je souhaite que nous revendiquions cette situation. La parole est à Mme Bertrand.

*Mme Bertrand :*

Monsieur Rostein, deux réunions se sont tenues dans le cadre des États généraux de la Santé, et suite à ces deux réunions, cela fait partie d'une des pistes : nous allons essayer de demander que l'hôpital de Nevers passe en CHU. Il serait bien que vous puissiez y participer, parce que nous avons encore une prochaine réunion.

*M. Rostein :*

J'ai effectivement été invité à participer à ces tables rondes. J'ai participé aux réunions liées au plan régional de la santé, et à diverses réunions de ce type. Nous parlons pendant des heures, nous remplissons des dossiers, nous envoyons les dossiers ; et il n'y a aucun retour. Nous nous demandons à quoi cela sert.

Je pense que c'est au niveau ministériel qu'il faut agir, parce que ce n'est pas une décision de l'État en région. Le passage d'un statut de centre hospitalier à centre hospitalier universitaire est une décision de l'État et du gouvernement. Donc c'est la ministre de la Santé et la ministre de l'Enseignement supérieur qui sont à même de prendre cette décision. N'oublions pas que l'ISAT s'est créé par une décision politique : c'est Pierre Bérégovoy qui a souhaité qu'il y ait cette école d'ingénieurs dans la Nièvre. Je m'en souviens très bien, car j'étais au conseil municipal de Nevers à cette époque-là : personne n'imaginait que nous puissions avoir une école d'ingénieurs à Nevers ! De la même façon, l'antenne de droit s'est créée, pourquoi ? Parce qu'Hervé de Charrette, à ce moment-là, avait souhaité qu'il y ait une école de droit à Nevers. À chaque fois, c'est une décision politique. Le passage d'un statut de centre hospitalier à centre hospitalier universitaire, qui, à mon avis, est vital pour nous, est une décision purement ministérielle. Alors, c'est bien, parce que comme nous avons une

opposition systématique, obstinée, de l'Université de Bourgogne, et que cela nous permet de contourner l'obstacle bourguignon. Le problème de PACES, si Nevers devient centre hospitalier universitaire, ne se pose plus, parce que d'emblée nous avons la PACES avec le centre hospitalier universitaire. Vous voyez, il y aurait beaucoup de choses comme cela qui se dénoueraient.

*M. le Président :*

Nous avons un gouvernement qui clame le droit à l'expérimentation. Dans la situation où se trouve la Nièvre vis-à-vis de la démographie médicale, il serait bon qu'elle devienne territoire d'expérimentation. Or, le CHAN serait, dans ce cadre, un très bon outil. Il n'y aurait aucun problème pour former des promotions de 15 médecins tous les ans en médecine générale, puisque nous aurions aussi le soutien de la médecine libérale qui offrirait des terrains de stage. Donc, il n'y aurait vraiment aucun problème. Ainsi, l'idée est de faire appel au droit à l'expérimentation, et de demander effectivement à notre gouvernement que, vu de notre situation en termes de démographie médicale, on nous autorise à expérimenter. La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Je lis la définition d'un CHU. Je vois qu'un CHU est lié par convention à une université. Donc tout est dans les mains de la relation que nous avons avec l'université. C'est la loi ; on trouve le texte sur Légifrance.

Par ailleurs, autre information : les médecins « mercenaires » représentent un surcoût estimé à 500 millions d'euros par an.

Un décret paru dernièrement mettra en place à partir de janvier 2018 un salaire brut maximal pour les médecins, dentistes, pharmaciens. Nous sommes dans un encadrement de la pratique et des tarifs à compter de janvier 2018.

*M. le Président :*

Sur le CHU, c'est bien pour cela que je demande le droit à l'expérimentation. Je connais les règlements aussi, et c'est pour cela que je réclame le droit à l'expérimentation.

La parole est à Mme Bertrand.

*Mme Bertrand :*

Pour répondre à notre collègue, Daniel Rostein, certes, c'est une décision au niveau ministériel. Notre député est toujours avec nous dans ces réunions, et elle fera le nécessaire pour que la ministre puisse être présente, et je pense que le Président aussi est tout à fait convaincu de cela.

*M. le Président :*

Le débat est très intéressant. Nous pourrions le reprendre.

Sommes-nous tous d'accord pour accorder ces bourses à ces deux jeunes femmes ? Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE SDIS DE LA NIÈVRE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TÉLÉALARME**

*M. Bazin :* Dans la perspective de la mise en œuvre d'une nouvelle convention quadriennale, et pour boucler l'année et éviter de prolonger pour la seconde fois, il est proposé un avenant à la convention qui nous lie au SDIS pour l'exploitation de la téléalarme.

*Mme Guérin :* Merci. Pas de questions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

**RAPPORT N° 16 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION AIDES ET LE CEGIDD**

*Mme Bézé :* Ce rapport porte sur une convention de partenariat entre l'association AIDES et le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) de Nevers.

Les deux structures s'engagent à organiser des temps d'échanges et à élaborer des protocoles d'actions et à valoriser leurs actions communes auprès des acteurs de la lutte contre le SIDA et les hépatites. Les moyens humains du CeGIDD mis à disposition sont une infirmière une heure par mois, et cette convention est un partenariat établi pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018 et reconduite par tacite reconduction. Cette convention n'a aucune incidence financière pour le Conseil départemental.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat conclue entre le CeGIDD de Nevers et l'association AIDES relative à la réalisation des missions auxquelles le CeGIDD contribue dans l'objectif d'atteindre les publics cibles, dans le cadre de la lutte contre le VIH, les hépatites et autres infections sexuellement transmissibles.

*Mme Augendre :* Une heure par mois, est-ce suffisant ? Cela me paraît peu de temps.

- M. Rostein :* Je rejoins la question. Quand nous voyons les missions qui vont être imparties à cette infirmière, on se demande si une heure par mois peut suffire.
- Mme Bézé :* Je propose de me rapprocher des services afin de savoir à quoi l'heure par mois se rapporte en termes de mission, et je vous transmettrai le résultat de cette enquête.
- M. Rostein :* Nous voyons dans la présentation du dossier que la mission avec AIDES comprend l'orientation des usagers, l'accompagnement vers la recherche de soins complémentaires, l'élaboration avec l'usager de son parcours de santé, l'organisation de dépistages, VIH, etc. Une heure, cela me paraît bien court.
- Mme Bézé :* Je viens d'avoir une information du service. L'infirmière est là pour faire le lien, mais ne se substitue pas aux consultations déjà en cours. C'est juste pour établir un lien. C'est pour cela qu'elle n'intervient qu'une heure par mois. Des professionnels sont déjà sur place pour effectuer des missions.
- M. Herteloup :* Nous avons eu quelques détails sur le positionnement de cette infirmière. Nous devons tout de même nous pencher sur la question, car parler d'une heure en termes d'intervention paraît être fortement symbolique. Quand on dit que cela va créer du lien, j'aimerais que l'on détaille un peu les choses. S'il s'agit d'avoir effectivement de la transversalité entre certains professionnels, je ne suis pas sûr que ce soit son travail. S'il s'agit d'avoir de la transversalité en termes d'institutions diverses et variées, je ne suis pas sûr que ce soit la personne la plus appropriée.
- En l'état actuel des choses, des points restent à préciser sur le positionnement professionnel et sur l'intervention globale de cette infirmière sur un système plus large d'intervention, autour de cette question importante du VIH et des maladies connexes.
- M. le Président :* Selon les chiffres des professionnels de santé, le nombre de situations de VIH dans la Nièvre est totalement limité, voire quasi inexistant. Aussi, faut-il donc remettre les justes proportions dans cette affaire.
- Mme Bézé :* Les services vous fourniront tout le même le détail des missions de cette infirmière, pour expliquer comment le lien se fait et à quoi est dédiée cette heure.

*M. le Président :* Môme si une heure semble peu, c'est peut-être suffisant.  
Personne ne s'abstient ni ne vote contre cette convention ?  
Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 : CONVENTIONS FINANCIÈRES ACTION SOCIALE - LOGEMENT**

*Mme Guérin :* Le présent rapport vise à la signature des conventions annuelles 2017 avec le SIEEEN et avec la CAF.  
Pour le SIEEEN, c'est la reconduction à hauteur de 30 000 € comme en 2015 et en 2016, de la somme consacrée aux aides financières pour les personnes en situation d'impayés d'énergie ainsi qu'aux aides préventives. Pour la CAF, le soutien qu'apporte la Caisse se fait au travers du Fonds Solidarité Logement (FSL), avec la reconduction d'une somme de 52 000 € pour aider financièrement les familles en leur permettant l'accès et le maintien dans le logement, et au travers de la commission locale de coordination financière, *via* une somme totale d'un montant de 20 000 €

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?  
Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 18 : AVENANT N°3 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE CONCERNANT L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION**

*M. Mulot :* Le rapport a pour objet d'approuver la répartition des bâtiments et leurs règles de gestion dans le cadre d'un avenant n° 3 à la convention 91 qui concerne l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, l'ESPE, sur le site Lamartine à Nevers. Ce site est la propriété du Département.

Le 24 septembre 2003, le Préfet et le Président du Conseil départemental de la Nièvre ont défini les conditions dans lesquelles le Département continuerait à assumer pour l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) qui dépend de l'Université de Bourgogne les charges qu'il assumait antérieurement à l'égard de l'École normale de Nevers, 3 boulevard Saint-Exupéry.

Par ailleurs, il est également important pour le Département de se voir affecter les logements inoccupés du site qui ne répondent plus aux



besoins de l'ESPE. En effet, ces logements sont constitués d'un pavillon indépendant ainsi que d'un ensemble de trois F4, d'un F1 et d'un studio, sur quatre étages. Le potentiel est intéressant, voire pour d'autres politiques du Département (accueil de stagiaires, de nouveaux arrivants...).

Un travail d'actualisation de la convention a donc été engagé en 2016 entre les services du Département et ceux de l'Université de Bourgogne, qui a permis d'aboutir à ce projet d'avenant n° 3, qu'il reviendra ensuite à l'État de valider.

L'objet principal de la démarche est de créer explicitement sur le site trois unités foncières séparées, dont l'une sera affectée à l'Université de Bourgogne et deux au Département, chaque unité foncière étant autonome en termes d'accès ainsi que sur le plan de la sécurité incendie. Enfin il s'agit d'affirmer que la participation du Département à l'ESPE est constituée par la mise à disposition à titre gracieux des locaux, ce qui peut présenter un enjeu en direction de l'Université de Bourgogne également.

La proposition qui vous est faite est d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention relative à la participation du Département concernant l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation.

*M. le Président :*

Des questions ? Personne n'est contre si ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 : CANAL DU NIVERNAIS – SECTION CONCÉDÉE – RENOUVELLEMENT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL : M. F. COMMAILLE (Maison cantonnière « La Montagne du Haut)**

*M. Herteloup :*

Il s'agit de renouveler la convention d'occupation temporaire d'une maison éclusière, à savoir celle de « La Montagne du Haut » sur la commune de La Collancelle à titre de résidence principale pour M. Frédéric Commaille, qui occupe cette maison depuis le 1<sup>er</sup> février 2012.

Cette convention arrive à échéance le 31 janvier 2018, et peut être renouvelée pour une période de deux ans, moyennant une redevance mensuelle de 393,60 €

Il vous est demandé d'autoriser le Président du Conseil départemental assigné la convention afférente.

*M. le Président :*

Des questions ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°20 : CONTRAT TERRITORIAL 2015-2020 – PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE – RÉNOVATION ÉCONOME DE TROIS LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-ANDRÉ ET DE TROIS LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE DONZY**

*Mme Guérin :*

Dans le cadre du contrat territorial 2015-2020 Pays Bourgogne Nivernaise et du fonds territorial départemental dédié, le rapport concerne la proposition d'attribuer à la commune de La Chapelle-Saint-André une subvention d'investissement 56 400 €, sur une dépense éligible de 112 800 € pour la rénovation énergétique économe de trois logements communaux.

Pour la commune de Donzy, la subvention d'investissement représente 79 750 € sur une dépense de 176 077,60 € pour la rénovation énergétique économique de logements communaux.

Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention pour ces deux structures.

*M. le Président :*

Aucun commentaire ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°21 : PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DÉPARTEMENTAL DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, L'HABITAT INDIGNE ET EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE – MAINTIEN À DOMICILE**

*Mme Guérin :*

29 dossiers sont présentés au titre du programme d'intérêt général départemental de la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie – maintien à domicile. Le montant total des aides attribuées se monte à 470 €58 470 €

26 dossiers de demande de subvention sont présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal.

2 dossiers de demande de subvention sont présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour favoriser leur maintien à domicile en proposant des travaux qui favorisent « l'autonomie dans le logement ».

1 dossier de demande de subvention est présenté par un propriétaire occupant pour améliorer l'état général ainsi que les performances énergétiques de son habitat principal.

Cela représente un marché de travaux de 560 100 € en faveur des ménages nivernais modestes.

*M. le Président :* La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* Pourrions-nous avoir un récapitulatif de toutes les sommes qui ont déjà été attribuées jusque-là, et des entreprises bénéficiaires ? Ces personnes sont aiguillées, à travers une agence départementale, qui a été créée.

*M. le Président :* Les particuliers ont le choix de l'entreprise.

*Mme Boirin :* Leur conseille-t-on des entreprises ? Ont-ils une liste d'entreprises lorsqu'ils s'adressent à nous ?

*M. le Président :* Je pense que nous n'avons pas le droit de leur dire qu'ils doivent aller voir telle personne plutôt que telle autre. *A priori*, nous ne sommes pas censés savoir quelle entreprise a reçu le marché.

*Mme Boirin :* Les subventions sont tout de même accordées *via* un devis. Donc, nous connaissons le nom de l'entreprise avec laquelle les particuliers contractent. Un recensement de ces entreprises doit donc pouvoir exister ?

*M. le Président :* Aujourd'hui, clairement, non.

*M. Rostein :* Sauf erreur de ma part, je pense qu'il faudrait revoir les calculs concernant les aides accordées, car il semble y avoir un certain nombre d'erreurs. Par exemple : canton de Cosne-sur-Loire, 451 € sur une dépense subventionnable de 513,55 €. Si on multiplie par 10 %, ce n'est pas le compte. Il faudrait revoir cela. Sur le canton de Nevers 1, on voit une aide de 1 892 € sur une dépense subventionnable de 13 923 €. Là, aussi, il y a une erreur. Et d'autres erreurs, par ailleurs, que j'ai notées au passage.

*M. le Président :* Je vous propose que l'on revoie ces calculs, de manière à ce que cela soit clair et net, et que l'on vous renvoie ensuite le document.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Une abstention.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°22 : CONVENTION RELATIVE À L'INSTRUCTION DES  
AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME À COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

*M. le Président :* Le dossier est important, puisque c'est la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dossier important pour la majorité de nos communes ou communautés de communes. La parole est à Alain Herteloup.

*M. Herteloup :* Dans le cadre des dispositions de la loi ALUR, un an après la création d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, les communes la composant et qui sont dotées d'un plan d'urbanisme ou d'une carte communale approuvée ne peuvent plus faire appel aux services de l'État pour instruire leur droit du sol.

Ce désengagement de l'État affecte de très nombreux territoires, qui doivent rapidement s'organiser. Or, la mutualisation au niveau supra communal semble être la solution la plus pertinente.

C'est pourquoi, au regard de sa compétence en matière de solidarité territoriale, le Département a toute légitimité à proposer un service là où les communes ou communautés de communes ne sont pas en mesure de répondre aux demandes de leurs administrés.

Pour mettre en œuvre cette convention de service, le Département va s'appuyer sur le conventionnement des structures qui auront décidé de lui confier l'instruction de leurs documents d'urbanisme.

Dans cette perspective, il vous est proposé de valider la convention jointe au présent rapport ainsi que la grille tarifaire qui lui est annexée, afin de formaliser les relations entre les parties, notamment en ce qui concerne les modalités de travail en commun. Pour bénéficier du service, les communes devront s'acquitter des montants indiqués dans la grille tarifaire.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention afférent et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention. Vous trouverez dans le dossier la convention relative à l'instruction des autorisations, les actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*M. le Président :* Nous prévoyons d'embaucher sur cette question deux personnes. Nous pensons qu'il s'agira d'une opération blanche, puisque ces personnes seront rémunérées par les taxes payées par les communes ou les particuliers qui déposeront des dossiers de permis de construire.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°23 : AÉROPORT DU GRAND NEVERS ET DE LA NIÈVRE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

*M. Herteloup :*

L'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre est géré par un syndicat mixte. Ce syndicat pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport a pour objet le développement stratégique, l'exploitation, la maintenance et la gestion de cet aéroport dit de la Sangsue, situé sur les communes de Fourchambault, Marzy, Sermoise-sur-Loire et Varennes-Vauzelles.

Dans ce cadre, le syndicat mixte assure les missions suivantes :

- prise en charge des installations et de l'ensemble des équipements de l'aéroport,
- exploitation, maintenance et gestion de l'aéroport comprenant tous les aménagements, les équipements, installations et réseaux implantés sur les parcelles concernées,
- réalisation d'études et d'investissements nécessaires à l'exploitation et au développement économique et stratégique du site aéroportuaire,
- mener toutes actions de communication et d'information nécessaires au développement et à la promotion de l'aéroport.

Néanmoins, le syndicat mixte n'est pas propriétaire des biens fonciers et immobiliers qui constituent le site de l'aéroport (+ 80 ha). Ces derniers relèvent de propriétés en indivision détenues à parts égales par le Département de la Nièvre, la Ville de Nevers et la CCI Nièvre en vertu d'une convention tripartite signée le 28 novembre 1974.

Considérant la nécessité pour le syndicat mixte de disposer de ces biens afin d'assurer au mieux ses missions, les propriétaires indivis se sont mis d'accord pour passer avec celui-ci un bail 167 emphytéotique. Il s'agit d'un bail immobilier à long terme (50 ans) qui donne au bénéficiaire des droits plus importants que ceux qui découleraient d'un bail ordinaire. Le syndicat mixte jouira alors d'un droit réel qui pourra lui permettre de financer des constructions à édifier dont il sera le propriétaire pendant la durée du bail et qu'il pourra exploiter.

Considérant la perspective de réaliser des aménagements importants sur le site loué qui pourraient dépasser le cadre habituel de l'entretien des biens, les parties se sont accordées pour prévoir une redevance symbolique annuelle non révisable d'un montant de 900 € qui compenserait, à la fin du bail, par la remise d'ouvrages ayant largement valorisé le site.

Il vous est proposé :

- d'approuver le contenu du bail emphytéotique au profit du syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre portant sur l'ensemble des parcelles composant l'aéroport situées en partie sur les communes de Fourchambault, Marzy, Sermoise-sur-Loire et Varennes-Vauzelles et figurant en annexe ; pour une durée de 50 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une redevance annuelle non révisable de 900 €;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ledit bail emphytéotique et toutes les pièces nécessaires à son application.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°24 : CONTRAT TERRITORIAL 2015-2020 NIVERNAIS MORVAN – PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2017-2018**

*M. Bourgeois :*

Ce rapport a pour objet de préciser certains engagements pris par l'assemblée départementale relativement au contrat territorial 2015-2020 Nivernais Morvan.

Il concerne sept opérations et vise à valider la répartition des crédits du Fonds TEO 58 dans la limite d'un montant de 129 005 €

Le dispositif départemental de soutien aux territoires organisés supra communautaires (pays et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) a été défini par une délibération publiée le 9 décembre 2014. Les champs d'intervention retenus pour l'espace Nivernais Morvan ont fait l'objet d'une délibération publiée le 14 décembre 2015.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans la priorité départementale n°3 « Innover et expérimenter pour plus de solidarité ».

1° Constitution d'un fonds façade à Luzy. Le Fonds TEO 58 serait mobilisé à hauteur de 40 000 € dans le cadre d'une phase dite de démarrage représentant un coût total de 82 000 €

2° Coaching individuel ou collectif - Recours à un prestataire extérieur pour l'adaptation des services à la population. Il est proposé de recourir au Fonds TEO 58 à hauteur de 2 500 € (38 % d'un coût de 6 600 € TTC).

3° Laboratoire des apprentissages de base – Poursuite du soutien à l'action des associations « Coopérative des Savoirs » et « Par Chemins ». Le Pays propose de reconduire, pour l'exercice 2018, l'aide départementale et de maintenir à 10 000 € le montant respectivement alloué à chacune de ces associations afin de consolider les actions mises en place et/ou initiées.

4° Animation de la Charte des Solidarités du Pays Nivernais Morvan. Il est proposé de recourir au Fonds TEO 58, dans la limite de 3 500 € pour une dépense totale estimée à 12 000 € à des fins d'organisation de journées d'animation destinées aux publics concernés sur différents sites (Corbigny, Montsauche, Moulins-Engilbert).

5° Installation de professionnels de santé (deux médecins généralistes, deux dentistes et trois kinésithérapeutes). Suite à l'identification précise des besoins estimée à 64 000 €, l'opération serait cofinancée à hauteur de 51 200 €

Il vous est proposé de valider dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial 2015-2020 pour le Nivernais Morvan le dispositif de répartition des fonds TEO 58 tel que reproduit dans le tableau en annexe à la note de présentation, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°25 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES EXERÇANT LES FONCTIONS DE PAYEUR DES DÉPARTEMENTS**

*M. Bourgeois :*

La collectivité est chaque année amenée à se prononcer sur l'octroi d'une indemnité de conseil aux comptables publics en contrepartie de prestations qui dépassent l'exercice normal de leur mission. Afin de décorrélérer cette indemnité du montant du budget, un montant identique à ceux votés en 2015 et 2016 est proposé, soit 8 526 €bruts pour l'exercice 2017.

Il vous est proposé, pour l'exercice 2017, d'accorder à Mme Chantal Laurent, Payeur Départemental, une indemnité d'un montant de 6 394,50 €bruts avant déduction des cotisations CSG.

Mme Chantal Laurent ayant été absente sur une période de trois mois consécutifs en 2016 et l'intérim ayant été assuré par Mme Delphine Gruchol, il convient de partager l'indemnité au prorata du temps passé soit un quart du montant et d'accorder à Mme Gruchol une indemnité de 2121,50 €

Il est également proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

- M. Morel :* En quoi consistent les conseils du Payeur Départemental ? Il me semble que chaque année nous réitérons une sorte de coutume envers le Payeur Départemental, une sorte de « dîme » qui lui est ainsi payée, alors que ce fonctionnaire n'est pas le plus pauvre de ce département ; et cela me semble presque indécent. Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.
- Mme Augendre :* Sommes-nous obligés de donner 100 % ? Car dans notre commune nous ne donnons que 50 %.
- M. le Président :* Nous devons nous décider. Même si je partage certaines réflexions. Nous donnons ici ; il est donné dans les communes.
- Il serait bien d'avoir la somme totale de ce que recueillent les employés du trésor public.
- M. Herteloup :* La question de la somme globale perçue par ces personnels est tout de même, en effet, une véritable question. Cependant, je suis embêté pour me positionner, car il a été posé la question du rapport entre ce que nous allons payer en relation avec les services fournis, et là, je suis dans l'incapacité de dire de quoi il retourne. Sommes-nous sur une fonction symbolique ? Sommes-nous sur de la tradition ? La question est de savoir quel est le travail fourni.
- Mme de Mauraige :* Cette question fait systématiquement débat dans les communes et dans les communautés de communes. Cela crée l'agacement. Peut-être est-ce une mission pour les parlementaires, de faire évoluer cela ?
- M. Joly :* Il n'y a pas d'obligation légale. Il m'est arrivé de ne pas verser d'indemnité au comptable, qui n'apportait pas de conseil.
- Mme de Mauraige :* Si nous ne la votons pas, néanmoins, c'est un peu gênant ...
- M. Herteloup :* Je pense que, dans nombre de communes, nous sommes amenés tous, à la suite d'entretiens professionnels, à nous poser des questions afin de savoir si nous mettons un échelon de plus, un grade de plus sur X personnels, ce qui nous coûterait tant, ceci pour des personnels qui tous les jours sont sur le terrain et travaillent. Or, là, nous ne nous poserions pas la question pour donner 8 000 € à quelqu'un dont nous ne savons pas ce qu'il fait ? Nous avons aussi un rôle d'équité à avoir et nous devons être représentatifs d'une certaine justice sociale. C'est



pourquoi nous devons travailler dans ce sens-là, sinon nous ne sommes pas dans notre rôle politique.

*M. Joly :*

Dans nos communes nous faisons nos budgets avec le trésorier. Mais désormais le budget se fait sans le trésorier. Avant, il y avait un temps de préparation avec lui. C'était intéressant. Cela lui permettait de comprendre les actions qui seraient menées. Il avait une vraie connaissance de l'action qui allait être développée au cours de l'année. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. C'est une vraie question pour l'union amicale des maires.

Je suis d'avis, compte tenu de la restriction des moyens de l'État en matière de finances publiques que nous nous posions vraiment la question, car toutes les collectivités sont dans l'embarras.

Si le président l'autorise, M. Prentout peut-il nous dire quel lien il entretient avec la Payeur Départementale.

*M. Prentout :*

*(Inaudible)*

*M. le Président :*

Je vous propose que nous votions cette année, puis nous nous accorderons l'année pour réfléchir.

Personne ne s'abstient ?

*M. Bazin :*

Je ne partage pas cet avis majoritaire. Nous ne pouvons pas aller dans la schizophrénie, et se mobiliser quand les perceptions sont menacées, en considérant qu'il faut absolument les garder, et par ailleurs ne pas remplir un « usage républicain », qui d'ailleurs ne coûte pas des « millions de dollars », et qui, en plus, valorise des fonctionnaires territoriaux, qui en ont bien besoin, qui plus est, dans la période qu'ils traversent, où la recentralisation est largement à l'œuvre.

Il faut penser aussi aux communes les moins peuplées qui n'ont pas la capacité technique de monter leur budget. Il faut aussi se dire qu'il est parfois bon, quant au contrôle de légalité, d'avoir ce lien privilégié et particulier avec les percepteurs, plutôt que de laisser un contrôle de légalité aveugle venir annuler des actes. Dans un département rural – dans une métropole, cela peut se discuter –, chaque fois que l'on retire un bout de service public, on se tire une balle dans le pied.

*M. le Président :*

Le débat est très intéressant, et il peut être mené dans l'année qui vient.

Aujourd'hui nous devons nous prononcer. Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient, qui vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°26 : ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DÉPARTEMENTAUX  
– AVENANT AU MARCHÉ 2015-183**

*M. Bourgeois :*

Cet avenant au marché fait suite à une réorganisation de nos services, qui nous a conduits à réaménager de nouveaux bureaux au sein du bâtiment situé 14 bis rue Jeanne d'Arc à Nevers. Il convient donc d'augmenter par un avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le marché de nettoyage des locaux dont le titulaire est la société Horizon Propreté située à Varennes-Vauzelles.

Le montant global initial du marché est de 54 825,48 € HT, et le montant de l'augmentation sur la durée totale c'est-à-dire 3 ans, s'élève à 2 957,76 € HT. Le nouveau montant global du marché sera de 57 783,23 € HT, ce qui représente une augmentation de 5,39 % du montant global initial du marché.

Les prestations effectuées dans les locaux répertoriés demeurent inchangées.

*M. le Président :*

Une intervention à ce propos ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°27 : ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DÉPARTEMENTAUX  
– AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2015-247**

*M. Bourgeois :*

Dans le cadre de la réorganisation des services, le réaménagement des locaux de la Maison Départementale de Prévention, située à Nevers, a conduit à entretenir de nouvelles surfaces. Ainsi, il convient d'augmenter par avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le marché de nettoyage des locaux n° 2015-247, dont le titulaire est la société EGTN, située à Nevers.

Le montant global initial du marché est de 42 570 € HT, et le montant de l'augmentation du marché sur sa durée totale (trois ans) s'élève à 592,16 € HT. Le nouveau montant global sera de 43 162,16 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,39 % du montant global initial du marché.

Les prestations effectuées dans les autres locaux répertoriés demeurent inchangées.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°28 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIERS ET MATÉRIELS DE BUREAU – AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2015-205**

*M. Bourgeois :*

En raison de besoins complémentaires et imprévus survenus à l'occasion des mouvements de services en lien avec la réorganisation des services, le montant global du marché 2015-205 relatif à l'achat de mobiliers doit être augmenté par avenant.

Le titulaire, la société PGDIS PAPETIQUE PRO est située à Enval (63530). Il s'agit d'un marché à bons de commande passée pour une durée de 18 mois dont le montant initial s'élève à 16 938,26 €HT/an, soit 25 407,39 €HT pour 18 mois.

Le montant de l'augmentation du marché sur sa durée totale (18 mois) s'élève à 995,08 € HT, soit 3,92 % du montant global initial du marché.

Le nouveau montant global du marché s'élève donc à 26 403,35 €HT.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°29 : COMMUNE DE FOURS – ATTRIBUTION D'UNE AIDE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX URGENTS ET IMPRÉVUS**

*M. le Président :*

Nous allons maintenant porter notre soutien à la commune de Fours, victime d'un problème de dégât des eaux.

*M. Bourgeois :*

Dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux urgents et imprévus, il s'agit d'accorder une subvention à la commune de Fours suite à un sinistre en date du 3 septembre 2017 : un dégât des eaux dans un bâtiment communal abritant des locaux scolaires.

À la veille de la rentrée scolaire du 4 septembre 2017, une inondation, provoquée par une fuite d'eau, s'est produite dans les locaux de l'école maternelle de Fours récemment rénovés. L'importance des dégâts constatés a conduit les autorités locales à reporter la rentrée au lendemain, à transférer la classe dans une autre salle communale et à envisager divers travaux afin de rendre l'intérieur du bâtiment conforme à sa destination. Un rapport d'expertise a été établi à la fin du mois d'octobre. Le coût total du préjudice est évalué à 43 715, 93 €

(valeur à neuf). Ayant été indemnisée à hauteur de 34 495,08 € la commune doit donc assumer un reste à charge de 9 220,85 € En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à celle-ci une aide, d'un montant de 5 532,51 € au taux de 60 %, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux urgents et imprévus.

Il vous est proposé :

- d'accorder à la Commune de Fours une aide d'un montant plafonné à 5 532,51 € au taux de 60 %, au titre de l'aide aux travaux urgents et imprévus, pour le financement des seules opérations nécessitées par la survenance d'un dégât d'eau survenu dans un bâtiment scolaire le 3 septembre 2017.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°30 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP - ACHAT "VÉHICULES" ET "INFORMATIQUE" ET "CONSOMMABLES"**

*M. Bourgeois :*

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des achats, le Département de la Nièvre a décidé de conclure une nouvelle convention partenariale avec l'UGAP, centrale d'achat, afin d'obtenir une tarification encore plus intéressante grâce à une massification des achats à l'échelle régionale sur les segments véhicules et informatique.

Il vous est proposé d'approuver le contenu de la convention de partenariat définissant les modalités des besoins du département de la Nièvre par l'UGAP pour les univers véhicules, informatique et consommables, dans le cadre du groupement des conseils départementaux et des services départementaux d'incendie et de secours de la région Bourgogne Franche-Comté, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention annexée au rapport, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

*M. Flandin :*

Je ne m'y oppose pas, tant s'en faut, mais je me demande parfois si l'UGAP est vraiment moins cher qu'un appel d'offres. Je peux le constater à différentes occasions. J'ai été amené à relativiser.

*M. Bourgeois :*

Sur les véhicules, je me suis aperçu que l'UGAP est en dessous des valeurs que nous pouvons avoir. Aujourd'hui tout est dégroupé dans les concessions. Avec des commandes groupées par l'UGAP, on peut avoir un tarif global qui correspond à un tarif national où c'est encore intéressant. Sur certains éléments ce n'est pas intéressant, mais sur les véhicules, cela l'est encore. Le carrossier vend sa prestation plus cher,

et le coût est relativement le même, que ce soit en Bourgogne Franche-Comté ou en Midi-Pyrénées.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N°31 : AIDES D'URGENCE ATTRIBUÉES AUX COLLÈGES**

*M. le Président :* Je vous propose un rapport supplémentaire, à moins que vous ne vous y opposiez. Ce rapport concerne l'aide d'urgence attribuée aux collèges. Trois collèges ont besoin d'une aide d'urgence pour des problèmes de viabilisation. Aussi pourrions-nous adopter la proposition d'aide aujourd'hui, si vous n'y voyez pas d'inconvénient ? (*aucune opposition*).

La parole est à Michel Mulot.

*M. Mulot :* Ce rapport porte sur l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant total de 17 500 € destinées au financement de dépenses de viabilisation de trois collèges : Noël Berrier de Corbigny, du Haut-Morvan François Mitterrand à Montsauche-les-Settons, et Arsène Fié de Saint-Amand-en-Puisaye.

Un bref rappel de nos interventions depuis le début d'année : sept établissements ont été accompagnés par la collectivité. En cette fin d'exercice, les trois collèges en question ont des besoins pour assurer notamment leur continuité de fonctionnement. La répartition des 17 500 € est la suivante :

- Collège Noël Berrier de Corbigny : 10 000 €
- Collège Du Haut Morvan-François Mitterrand de Montsauche les Settons : 8 000 €
- Collège Arsène Fié de Saint-Amand-en-Puisaye : 4 000 €

Le collège de Corbigny a été contraint d'opérer des prélèvements sur le service général pour financer des réparations de matériel, à hauteur de 5 000 € ainsi que 1 000 € pour l'équipement de sécurité de l'établissement. À la suite de ces dépenses, le fonds de roulement unique (le FDRU) représente actuellement 10,35 % de la dotation de fonctionnement, ce qui est bien en deçà des 15 % préconisés par la collectivité. En conséquence, cette situation risque de mettre en difficulté l'établissement. Le collège a été contraint de prélever la totalité de son fonds de roulement afin de pouvoir payer les factures de viabilisation. D'où la proposition d'accorder une subvention de 10 000 € afin d'assurer une visibilité de gestion minimale pour la mise à niveau du fonds de roulement.

Pour le collège du Haut-Morvan François Mitterrand, de Montsauche, il est proposé une subvention de 5 000 € qui a pour vocation d'assurer la continuité du service. Le montant de l'aide a été déterminé en tenant compte du niveau du FDRU au collège. Il se situait à 30,89 %.

Enfin, le collège Arsène Fié de Saint-Amand-en-Puisaye connaît une surconsommation du poste budgétaire électricité : la facture annuelle constatée est de 15 000 €. Dans l'attente des conclusions du diagnostic énergie réalisé début 2018 par nos services, la collectivité est amenée à sécuriser la gestion de l'établissement par la proposition d'attribution d'une aide de 2 500 € en tenant compte du FDRU de 30 %. Nous avons visité ce collège. Comme convenu lors du dernier CA, deux personnes du service Éducation se sont rendues avant le vote du CA pour expliquer entre autres l'écart relevé. L'attribution des 2 500 € ne fait que compenser ce que l'on connaît à l'heure actuelle, sachant qu'un diagnostic sera réalisé en 2018. Nous rendrons compte de ses conclusions.

Pour les établissements qui connaissent ces difficultés, nos services se déplacent immédiatement pour faire le point.

Il vous est proposé d'accorder une subvention complémentaire de fonctionnement aux établissements suivants :

- Collège Noël Berrier de Corbigny 10 000 €
- Collège Du Haut Morvan-François Mitterrand de Montsauche les Settons 5 000 €
- Collège Arsène Fié de Saint-Amand-en-Puisaye 2 500 €

Le montant de ces crédits sera prélevé sur le chapitre 65, dotations aux collèges.

*M. le Président :*

Un grand nombre d'entre vous participent actuellement aux Conseils d'administration des collèges. Il peut s'y entendre parfois des étonnements, des interrogations ou des points négatifs sur le fait que nous ayons baissé les dotations.

Je rappelle que nous les avons baissées là où nous pouvions les baisser, puisque certains collèges étaient à plus de 100 % de fonds de roulement ; ce qui n'est pas forcément acceptable, en termes de gestion des finances.

Par contre, nous avons un peu augmenté les collèges qui avaient un fonds de roulement très bas.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir expliquer dans les collèges de vos cantons qu'à partir d'un certain niveau de fonds de roulement, la collectivité peut estimer légitime de diminuer les dotations, dès lors que ces fonds de roulement sont très importants.

Nous avons un établissement à 160 % de fonds de roulement. Ce qui veut dire que des établissements ont une fois et demie ce que nous donnons tous les ans d'avance.

*M. Flandin :* Je tiens à vous rassurer, c'est fait tous les ans, Monsieur le Président.

*Mme Dardant :* Par contre, on m'a informée, dans un CA, que le fonds de roulement était en partie conservé pour les non-valeurs à venir, qui, un jour ou l'autre, ne seront pas compensées ; et qu'il faudra reprendre dans le fonds de roulement, justement.

*M. le Président :* C'est pour cela que Michel Mulot a expliqué tout à l'heure qu'il était prêt à intervenir. Je préfère que nous appliquions quand même une certaine rigueur, car tout le monde est censé s'appliquer une certaine rigueur dans sa gestion financière. Ensuite, on peut discuter établissement par établissement s'il y a des problèmes. On pourrait leur reprocher de ne pas avoir assez investi.

*Mme Mer :* Cela rappelle aussi des situations d'associations qui demandent tous les ans des subventions, et auxquelles la collectivité ne demande rien. Il serait aussi peut-être souhaitable ...

*M. le Président :* Cela s'appelle la bonne gestion. Je suis d'accord qu'autant que faire se peut nous nous préoccupions de l'état des finances de nos collègues que des associations que nous aidons. Il me paraît tout à fait normal que nous ayons un droit de regard.

*Mme Mer :* Nous apprenons par le journal les bénéficiaires engrangés, et malgré tout nous avons des demandes de subventions qui arrivent de leur part. Cela peut être dérangeant, parfois.

*M. Balleret :* Je ne peux pas laisser dire que rien ne serait demandé à ceux qui demandent des subventions. Je m'occupe de deux secteurs : culture et sport ...

*Mme Mer :* Non, je parlais du FDAC.

*M. Balleret :* Vous trouverez dans toutes les délibérations les budgets, les participations. Les fonds propres sont regardés. Tous les dossiers sont

complets. Quand ils ne sont pas complets, les pièces manquantes sont demandées. Tout est examiné de près.

*M. le Président :*

Dans le domaine culturel, il est systématiquement demandé le plan de financement. C'est-à-dire que toute demande de subvention dans le domaine culturel est accompagnée d'un plan de financement. Nous savons donc théoriquement ce qui entre et ce qui sort. L'état des comptes aussi est demandé.

*M. Balleret :*

Sur les comptes qui nous sont envoyés, si nous voyons « produits financiers », nous devinons qu'il s'agit de placements. Il y a une transparence totale ; et il le faut.

*M. Flandin :*

Pour revenir à nos moutons, et plus particulièrement aux admissions en non-valeur, qu'il faudrait prévoir sur les fonds de roulement, certes, mais je rappellerais que nous venons de voter des indemnités à des trésoriers, à des payeurs généraux qui sont là pour récupérer ce type de sommes. Ce n'est pas simplement au Département de servir de variable d'ajustement. En effet, ils ne se donnent pas toujours le mal nécessaire pour essayer de recouvrer les sommes dues. Cela fait partie des missions des trésoriers et payeurs généraux, et ils sont rémunérés pour cette tâche.

*M. le Président :*

Nous sommes dans la période où se tiennent les CA. Il est important que chacun explique dans les collèges que la décision prise s'inscrit dans la volonté d'opérer une bonne gestion des crédits, tout en étant bienveillants : cela veut dire que si un collège est en difficulté, une intervention de la collectivité est cependant possible. C'est ce que nous montrons ici. Nous voulons qu'il y ait une certaine forme de rigueur, mais, par contre, dès qu'un collège est en difficulté, Michel Mulot se rend sur place avec Farid Hadjab, et, si cela est nécessaire, nous soutenons l'établissement.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*M. Mulot :*

Je voulais apporter une précision, suite à l'intervention de Daniel Rostein, concernant l'intervention de Nièvre aménagement pour Magny-Cours. Ce n'est pas une augmentation. Les 118 000 € sont l'application du dernier avenant lié à l'augmentation du périmètre plus la démarche de certification. Les 320 000 € sont une partie de la participation d'équilibre d'origine prévue et votée depuis 2012. La somme globale n'a pas évolué, mais nous pourrions retenir comme deux tranches.



*M. le Président :*

La réponse est apportée avec célérité.

Merci à tous. Passez de bonnes fêtes.

La prochaine commission permanente aura lieu lundi 15 janvier 2018 à 9 h 30. Merci.